

ARRETE MUNICIPAL N° 2026 - 05

Du 6 mars 2026

Organisation du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026

LE MAIRE DE LARNOD

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, et portant convocation des électeurs ;

Vu la circulaire n° INTP2600020C du 12 janvier 2026 portant préparation et déroulement de l'élection des conseillers municipaux et communautaires de mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser la garde du scrutin des élections municipales fixées au 15 mars 2026.

ARRETE

Article 1^{er} : Organisation du bureau de vote

Le bureau de vote sera implanté à la mairie.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

La garde du scrutin sera assurée par un président et deux assesseurs.

L'organisation de la garde du scrutin figure en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Surveillance du scrutin

La composition du bureau demeure inchangée durant le scrutin.

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent en permanence mais, outre le président, au moins un assesseur doit être présent en permanence.

Article 3 : Contrôle de l'identité

Il est rappelé que :

- la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter. Son défaut ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de vote dès lors que l'électeur est inscrit sur la liste électorale ou est porteur d'une décision judiciaire d'inscription et qu'il justifie de son identité par tout moyen.
- La présentation de la carte d'identité n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme LARNOD.

Article 4 : Publication

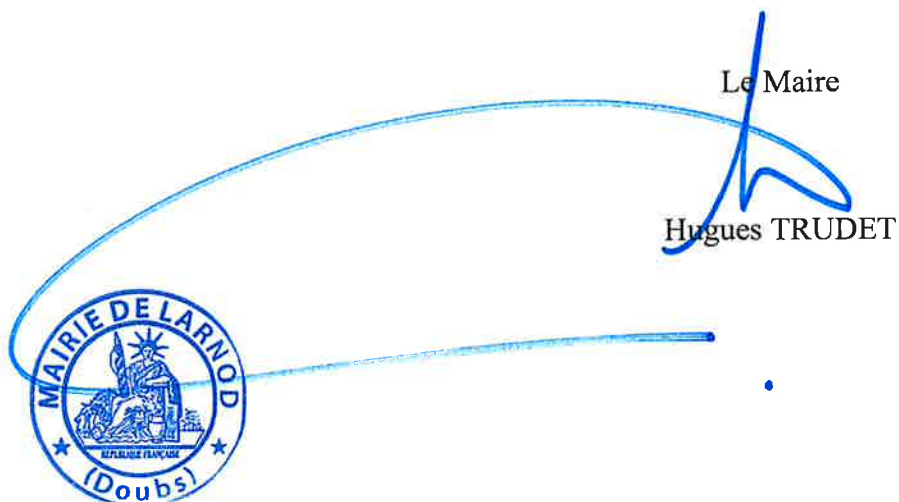
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en Mairie de Larnod.

Article 5 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Larnod, le 6 mars 2026

Le Maire
Hugues TRUDET

The image shows the official seal of the Mairie de Larnod (Doubs) on the left, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE DE LARNOD (Doubs)' and 'REPUBLIQUE FRANCAISE'. To the right of the seal is a large, stylized blue ink signature that reads 'Hugues TRUDET'. Above the signature, the text 'Le Maire' is printed. A long, curved blue line extends from the signature area towards the seal.

ELECTIONS MUNICIPALES

Garde du scrutin du dimanche 15 mars 2026

Mise en route par Hugues TRUDET à 8h00

Tranche horaire	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 10h00	Jacky AVIS	Georges BINET	Jean-Jacques CLAUSSE
10h00 12h00	Jean-Marie DOLLAT	Jimi BONNEVIGNE- STEGRE	Zoé FRACHEBOIS
12h00 14h00	Anne DHOTE	Carmen JUSSIAUX	Elodie ALZINGRE
14h00 16h00	David BALLEET	Valérie BESANÇON	Mathilde DEVEVEY
16h00 18h00	Hugues TRUDET	Carole COINTET	Corinne RONCARI

Dépouillement à partir de 18h00	
Hugues TRUDET	
Anne DHOTE	Jean-Marie DOLLAT
David BALLEET	Jacky AVIS
Carole COINTET	